

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2023) 2

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 7 octobre 2022 de la communication du décès de monsieur Koenraad Moens, qui siégeait à la Cour de Justice Benelux en tant que conseiller suppléant,

Sur proposition du ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame Ilse Couwenberg, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommée conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Dcn Haag*, le *24/02/2023*

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



W. Hoekstra